



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE NANTERRE

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION ET DE FORMATION

MÉDECINS A DIPLÔME EXTRA COMMUNAUTAIRE



RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

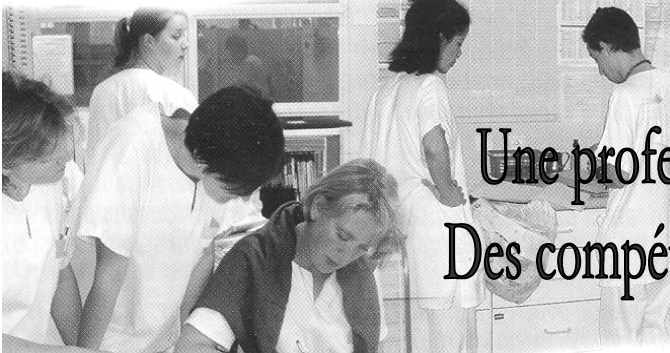
A partir du 1^{ER} JUIN 2011

au secrétariat de l'IFSI les après-midi de 13h30 à 17h00,
par mail ou dossier téléchargeable sur le site internet

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 30 SEPTEMBRE 2011
RENTREE : 7 NOVEMBRE 2011

IFSI
102, Boulevard Aimé Césaire 92000 NANTERRE
(RER A : Nanterre Préfecture) ☎ 01.49 03 41 70 – Fax : 01 49 03 42 03
secretariat-ifsj@ch-nanterre.fr - site : <http://ifsinanterre.fr>

INFIRMIER UN METIER D'AVENIR



Une profession dynamique et responsable
Des compétences techniques et relationnelles

L'IFSI dépend du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre, établissement public, situé 403 avenue de République et qui se compose d'un pôle sanitaire, l'Hôpital Max Fourestier et d'un pôle social, la Maison de Retraite, le CHAPSA...

L'IFSI a plusieurs missions : la formation initiale des infirmiers, des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture, la formation continue, la documentation et la recherche en soins infirmiers.

Dispositions Générales

La formation des médecins à diplôme extra communautaire de l'IFSI de Nanterre est organisée pour 15 places. Dans les Hauts de Seine ce sont les IFSI de Levallois et de Nanterre qui l'assurent selon un calendrier analogue. Le candidat est inscrit sur la liste de l'IFSI où il a déposé son dossier.

Conditions d'inscription

1) Réglementation

En référence à l'article 27 de l'arrêté du 6 septembre 2001, « Les personnes titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine bénéficient d'une dispense totale d'enseignement théorique, sous réserve de suivre, dans la limite des places disponibles, dans un institut de formation en soins infirmiers de leur choix, un enseignement de deux semaines portant sur la démarche de soins et d'effectuer un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de deux mois. ». « Les modalités du stage sont fixées, après avis du conseil pédagogique par le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers choisi par le candidat.

A l'IFSI de Nanterre, la formation dure 5 mois.

2) Les critères d'admission

- Etre domicilié dans le département des Hauts de Seine ou travailler dans un établissement des Hauts de Seine. Les autres candidats seront admis si des places restent disponibles.
- Etre titulaire d'un Diplôme de Docteur en Médecine d'un pays hors communauté européenne.
- Se présenter à un entretien avec des cadres formateurs de l'IFSI permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, sa motivation et son projet professionnel. Pour être admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien qui sera programmé en Octobre 2011.

L'admission

1) Les résultats

Les résultats sont affichés à l'Institut de Formation et tous les candidats sont personnellement informés par courrier. Si dans les dix jours suivant l'affichage le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. Les candidats qui ont accepté leur affectation signent la convention de formation ou la font signer par un organisme ou un employeur.

2) Le report de scolarité

Les résultats des entretiens ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ils ont été organisés. Une dérogation est accordée de droit en cas de congé de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle, de rejet d'une demande de congé de formation.

Le report est uniquement valable pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel le candidat a été précédemment admis.

3) Les conditions médicales

Pour être admis définitivement le candidat doit :

1) Au plus tard le jour de la rentrée :

☞ Produire un certificat médical signé d'un médecin traitant attestant que l'étudiant ne présente aucune contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la fonction.

2) Au plus tard le jour de la première entrée en stage :

☞ Produire un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B). La vaccination contre l'hépatite B doit impérativement être démarrée à l'inscription afin que la sérologie soit positive avant la première mise en stage.

☞ Avoir subi un test tuberculique, que celui-ci soit positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG aient été effectuées.

☞ Avoir effectué une radio pulmonaire de moins de deux ans

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à un des vaccinations indiquées ci-dessus, il appartient au médecin inspecteur de santé publique d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat

La Formation

1) Le coût de la formation

Le coût de la formation est de 2300 € pour l'année 2011-2012.

Les étudiants doivent également prévoir quatre tenues de stage soit environ 90 € ainsi que des chaussures à semelles silencieuses.

Les étudiants ayant des tenues de stage allouées par leur employeur doivent les présenter à l'intendante de l' I.F.S.I. pour vérification de la conformité aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité.

Les agents des établissements hospitaliers publics peuvent demander une prise en charge de leur formation par leur employeur. Ils ont, en contrepartie, un engagement de servir laissé à l'appréciation de l'employeur. Il est nécessaire de s'adresser à la DRH ou au service formation continue de l'établissement ou auprès des organismes (Fongécif- Unifaf – Anfh).

2) La durée de la formation

A l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Nanterre, le dispositif pédagogique s'étale sur cinq mois soit : neuf semaines de théorie et douze semaines de stage, de mi-novembre jusqu'au début avril.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE NANTERRE

INSTITUT HOSPITALIER FRANCO-BRITANNIQUE

FORMATION DES MEDECINS EXTRA COMMUNAUTAIRES

DOSSIER D'INSCRIPTION

DIPLOME D'ÉTAT : SESSION D'AVRIL 2012

INSCRIPTIONS : 1^{ER} JUIN 2011

CLOTURE DES CANDIDATURES : 30 SEPTEMBRE 2011

RENTRÉE 7 NOVEMBRE 2011

Durée de la formation : 5 mois

IFSI DE NANTERRE
(RER A : Nanterre Préfecture)
102, Boulevard Aimé Césaire-92000 Nanterre
Tél. : 01 49 03 41 70 - Fax : 01 49 03 42 03
Secretariat-ifs@ch-nanterre.fr
<http://ifsinanterre.fr>

IFSI DE L' INSTITUT HOSPITALIER FRANCO-BRITANNIQUE
4 , rue Kléber
92309 Levallois Perret cedex
Tél : 01-47-59-59-11 - Fax : 01-47-57-59-36
c.petit@hdps.com

3- SITUATION DE FAMILLE

Etes-vous ? (rayer la mention inutile)

Marié(e) Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) En concubinage Pascé(e)

Avez-vous des enfants ? : _____ Si oui, combien ? : _____

Quel(s) âge(s) a-t-il ou ont-ils ? :

4- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Faisant fonction d'infirmier/ère

Faisant fonction d'aide-soignant (e)

Avez-vous un contrat de travail : CDD ou CDI (rayer la mention inutile)

NOM de l'entreprise :

ADRESSE :

Téléphone

E-mail :

Fonction occupée :

Promesse de prise en charge financière de l'employeur :

OUI

NON

5- COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENTRE DE FORMATION :

Précisez :

6- INDIQUEZ PAR ORDRE DE PREFERENCE L'IFSI OU VOUS SOUHAITEZ SUIVRE VOTRE FORMATION :

NANTERRE

LEVALLOIS

Fait à Nanterre Le, _____ 20

Signature :

**PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION
DES MEDECINS AYANT UN DIPLOME EXTRA-COMMUNAUTAIRE**

- 1 Lettre de motivation
- 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)
- 3 Photos d'identité (à coller ou agraffer sur le dossier de sélection)
- 1 Curriculum vitae
- 1 Photocopie de la carte d'identité ou copie du titre de séjour en **cours de validité**
- 1 copie du diplôme de **Docteur en Médecine** original acquis à l'étranger – (**pas d'attestation de succès – pas de certificat de réussite**)
- La traduction en Français de votre diplôme par un traducteur assermenté
- La photocopie de l'autorisation d'exercice délivrée par la Délégation Territoriale du 92 de l'ARS
- L'engagement financier avec un employeur ou une promesse de prise en charge pour la formation (2300 €)
- Le certificat de travail délivré si employeur
- Le règlement de 35 € correspondant aux frais de dossier à l'ordre du **Régisseur des Recettes du Cash de Nanterre**
- 1 Enveloppe à vos noms et adresse, timbrée tarif en vigueur (Format A4 23 x 32,5)
- 2 Enveloppes à vos noms et adresse, timbrées au tarif en vigueur (Format 16 x 22)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNE SERA REJETE

Les frais d'inscription sont non remboursables en cas de désistement du candidat après l'entretien de sélection

J'accepte, en cas de réussite aux épreuves, que mon nom soit publié sur le site internet de l'IFSI de Nanterre

Oui

Non

Fait à

Le,

Signature du candidat :

NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Dossier contrôlé par :

Numéro du chèque :

.....

Date de réception du dossier :

Banque :